

CAMP DE DÉPLACÉ-E-S

RAFAH

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

HERNANDEZ Marjorie
Juillet 2023



LE CAMP DE RAFAH

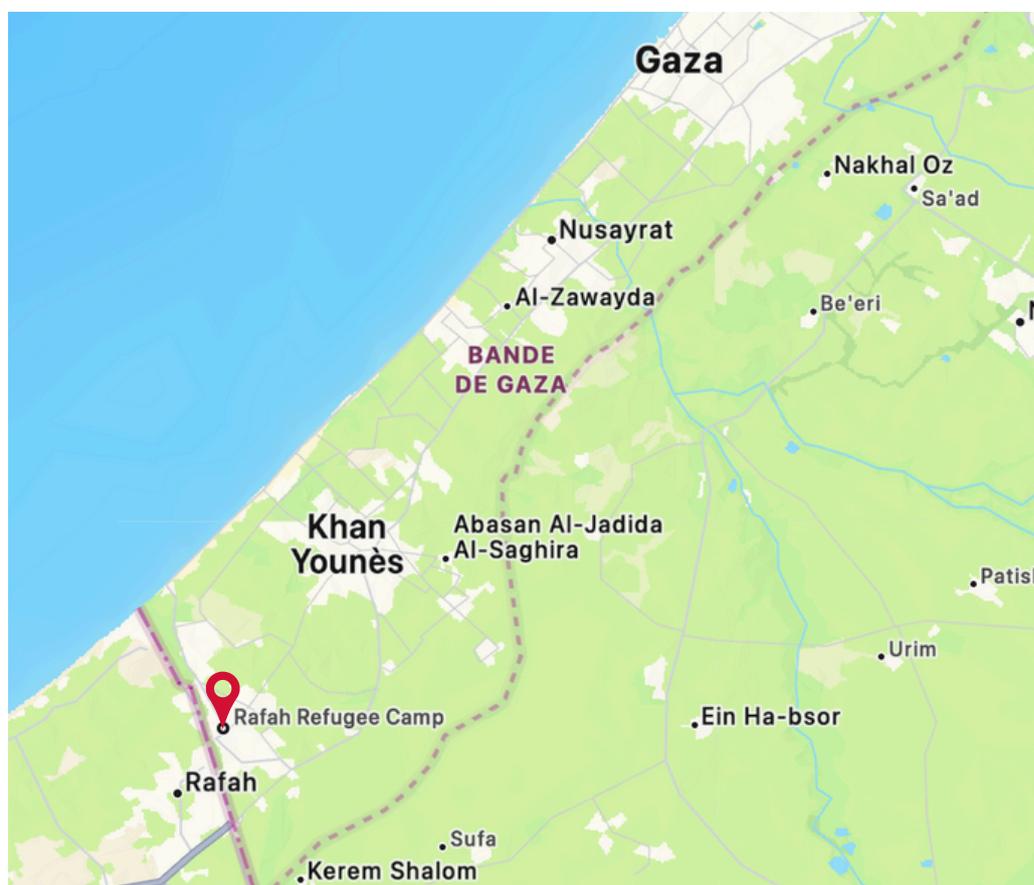
Localisation du camp	3
CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP	4
Contexte de création du camp	4
Population accueillie	5
La délivrance des protections internationales	5
RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE	6
La répartition entre le Hamas et Israël	6
Le contrôle de l'accès au camp	7
LA GESTION DU CAMP	8
Les gestionnaires du camp	8
Les services assurés dans le camp	9
ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS	10
SOURCES ET RÉFÉRENCES	12

Localisation du camp de RAFAH



LE CAMP DE RAFAH :

- SE SITUE À L'EXTRÊME SUD-EST DE LA BANDE DE GAZA
- **LATITUDE : 31.297533148315043**
- **LONGITUDE : 34.24474773295856**



CONTEXTE HISTORIQUE

Le **29 novembre 1947**, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la résolution 181 et acte ainsi le partage de **la Palestine en deux États distincts**, l'un arabe, l'autre juif, dotant Jérusalem d'un statut international. Dès lors, Palestinien-ne-s et juif-ve-s de Palestine s'affrontent lors d'une guerre civile. Celle-ci se solde par le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes en dehors des frontières du nouvel État hébreu. Au cours des **différentes guerres** (la guerre civile judéo-palestinienne du 30 novembre 1947 au 14 mai 1948, la première guerre israélo-arabe du 15 mai 1948 à l'été 1949) opposant les forces judéo-palestiniennes, puis israélo-arabes, les leaders sionistes puis Israélien-ne-s, mettent en place une stratégie d'encouragement au départ [1] des Palestinien-e-s puis prévoient (Plan Daleth, mars 1948) et procèdent à leur expulsion massive, contraignant ainsi **des centaines de milliers de Palestinien-e-s à l'exil**.

Ces vagues d'expulsions forcées s'ajoutent au départ de familles palestiniennes aisées fuyant la violence des combats, cherchant pour certaines à protéger leurs intérêts économiques, et pensant revenir une fois les affrontements terminés. C'est ainsi que les Palestinien-e-s prennent le chemin de l'exil. L'exode palestinien se déroule en plusieurs étapes [2] amenant ces dernier-ère-s à se déplacer à l'intérieur même de la Palestine, notamment vers l'Est et vers les pays limitrophes.

L'INSTALLATION DU CAMP

CRÉATION DU CAMP

Le camp de Rafah a été établi en 1949, un an après la « Nakba » [3] et la création de l'État d'Israël. Cette période marque l'expulsion des Palestinien-e-s de leurs terres pour laisser place à la création d'Israël. Entre 1947 et 1949, environ 800 000 Palestinien-e-s ont été expulsé-e-s et plus de 500 villages palestiniens ont été rasés. L'exode de ce peuple vers des pays voisins ou dans les territoires palestiniens a été massif [4]. C'est dans ce contexte que des milliers de Palestinien-e-s ont été contraint-e-s de s'installer dans des camps et notamment dans celui de Rafah situé au sud de la bande de Gaza [5] le long de la frontière égyptienne et au nord de la ville de Rafah [6] avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Envisagé en 1949 comme une solution d'urgence par l'ONU, le camp existe encore aujourd'hui. Initialement constitué de tentes, le camp s'est peu à peu construit en dur. Les habitant-e-s vivent dans des maisons de fortune où souvent les constructions en bétons sont insalubres et ne sont pas terminées [7]. Environ 20% des abris ont des toits en béton et 80% ont des toits en amiante.



LA POPULATION ACCUEILLIE

Selon le Bureau Central Palestinien de Statistiques, en 2021, 40 651 personnes vivaient dans le camp de Rafah [8]. L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) enregistre, en 2016, 125 304 réfugié-e-s vivant à Rafah [9].

La population dans la Bande de Gaza est **jeune**, en 2018, 71% de la population a moins de trente ans [10]. À sa création en 1949, le camp était destiné à accueillir **41 000** personnes.

Ces milliers d'enfants, de femmes et d'hommes exilé-e-s sont **originaires de villes, villages qui se trouvent aujourd'hui en Israël [11]**.

La première vague d'exilé-e-s de 1948 provient essentiellement des villages arabes situés à moins de 5 km de la frontière libanaise. Après la guerre de 1967, les Palestinien-e-s sont venu-e-s en majorité des villages situés dans les zones frontalières qui séparaient la Cisjordanie d'Israël et près des frontières extérieures de la Cisjordanie (il s'agissait **des villages de Beit Nuba, Imwas et Yalu**) [12].

Les Palestinien-e-s militent pour l'application du **droit au retour** qui évoque le fait qu'« il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent le retour dans leur foyer le plus vite possible » [13].

Les habitant-e-s du camp de Rafah sont pour la plupart apatrides en ce sens qu'ils-elles ne sont ni citoyen-e-s ni ressortissant-e-s d'un État, ces personnes sont en territoires palestiniens occupés. À l'exception de la Jordanie et des Palestinien-e-s qui vivent à Jérusalem, l'asile politique et la citoyenneté ne sont pas accordés aux réfugié-e-s Palestinien-e-s de 1948, qui sont reconnu-e-s uniquement comme « réfugié-e-s Palestinien-e-s » [14].

LCes personnes réfugiées ont une carte délivrée par l'UNRWA qui reconnaît leur statut et peuvent détenir un passeport palestinien [15] ou jordanien [16]. Toutes les modalités relatives à l'état civil des réfugié-e-s sont gérées par les pays d'accueil ou par l'Autorité palestinienne et Israël [17].

LE SYSTÈME DE DÉLIVRANCE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES

Selon la définition de l'UNRWA, un-e réfugié-e palestinien-ne est défini comme étant :

« Toute personne dont le lieu de résidence normal était la Palestine pendant la période du 1er juillet 1946 au 15 mai 1948, et qui a perdu à la fois son domicile et ses moyens de subsistance à la suite du conflit de 1948. Les descendants de réfugiés palestiniens de sexe masculin, ainsi que les enfants légalement adoptés, sont également à l'enregistrement en tant que réfugiés ».

Ce statut est spécifique par rapport à la définition donnée par la Convention de Genève du 28 Juillet 1951 [41] : d'une part, c'est un système d'octroi *prima facie*, qui ne se n'applique pas au cas par cas mais à toutes les personnes qui vivaient en Palestine mandataire entre juin 1946 et mai 1948 et qui ont été contraintes de fuir et d'autre part, ce statut de réfugié s'applique aussi à leurs descendants. Aujourd'hui, c'est la quatrième génération d'exil qui vit à Al Am'ari et où les résidents sont : « réfugiés palestiniens ».

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Situé en territoires palestiniens, l'État hôte abritant le camp de Rafah n'est pas facile à déterminer puisqu'il est partagé entre Israël, l'État sur lequel ce camp est établi et en Palestine (Bande de Gaza), État non reconnu internationalement mais qui dispose d'une autorité gouvernementale, l'Autorité Palestinienne.

La répartition des responsabilités en matière de sécurité intérieure et de sécurité publique entre le Hamas et Israël.

Depuis la victoire du Hamas aux élections législatives de 2006, l'Autorité palestinienne n'y exerce aucune prérogative. **Le Hamas dirige entièrement ce territoire [18].**

Cependant, d'une part, les militaires israélien-ne-s interviennent fréquemment dans le camp en procédant à des arrestations de militant-e-s palestinien-e-s dans le camp. Rafah est considéré comme un haut lieu de la résistance palestinienne. Et d'autre part, du fait de sa position géographique à la frontière avec l'Égypte [19], le camp de Rafah a été la cible d'importantes opérations militaires israéliennes. Les habitant-e-s de Rafah connaissent parfois le double sort d'être doublement déraciné-e-s à cause des nombreuses explosions et démolitions des maisons par l'armée israélienne [20].

RAPPEL SUR LES ZONES

Depuis les accords d'Oslo II, les accords intérimaires israélo-palestiniens du 28 septembre 1995, la Cisjordanie est **divisé en 3 zones de souverainetés**, réparties ainsi:

- la **zone A** (près de 18% du territoire) : la sécurité intérieure, l'ordre public et la totalité des responsabilités liées à la vie civile sont assumées par l'Autorité palestinienne (AP) ;
- la **zone B** (près de 22% du territoire) : Les pouvoirs civils et une partie des pouvoirs de police sont assumés par l'AP. Quant à l'armée israélienne, elle assure la sécurité et le contrôle des ressources.
- la **zone C** (près de 60% du territoire) : le contrôle y est exclusivement israélien.

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LE CONTRÔLE DE L'ACCÈS AU CAMP PAR LES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES

Accéder à Rafah implique nécessairement un passage par une **frontière israélienne ou égyptienne [21]**. Il y a deux points d'entrée dans la Bande de Gaza. La première entrée par Israël consiste à arriver à l'aéroport de Tel-Aviv pour ensuite se rendre par voie terrestre dans la Bande de Gaza. Pour y accéder, il faudra obligatoirement passer par le point de **contrôle d'Erez** qui est le seul point de passage ouvert pour le transit des personnes. Le contrôle est très strict et il est conditionné à **l'obtention préalable d'une autorisation d'accès dite de « coordination sécuritaire » [22]**. Si le passage par Erez n'est pas possible, il est envisageable de passer par la frontière égyptienne située au Sud de la Bande de Gaza **via le poste frontière de Rafah [23]**.

C'est d'ailleurs le seul poste frontière de l'enclave qui n'est pas contrôlé par Israël depuis 2007 {24}. Il fait l'objet de nombreux enjeux politiques. D'abord contrôlé par le Hamas jusqu'en 2017, le Fatah était en poste sur ce point de contrôle puis en 2019 c'est à nouveau le Hamas qui a pris les commandes de ce poste {25}. À la frontière avec l'Égypte et constituant la seule sortie envisageable pour les Gazaouis, il est très fréquemment fermé en raison des enjeux politiques et stratégiques qu'il représente {26}. Ce passage permettait la circulation de biens et de personnes mais il est demeuré fermé jusqu'en 2014 et n'était ouvert que quelques jours par an. A partir du 12 mai 2018, le passage frontalier a été ouvert par l'Égypte de façon continue, en dehors des vacances et des occasions particulières. En janvier 2016, 44 jours d'ouverture ont été enregistrés {27}, en 2017 les jours d'ouverture étaient descendus à 36 jours {28}. En 2019, le poste de Rafah a été ouvert durant 241 jours et a été fermé du côté égyptien dans le sens des sorties à la suite du retrait de l'Autorité palestinienne de ce poste-frontière. Enfin, durant les sept premiers mois de l'année 2020, le poste de Rafah est resté ouvert durant 109 jours {29}. Une fois entrée dans la Bande de Gaza, la circulation est libre en ce sens qu'elle n'est pas limitée par des contrôles israéliens. En effet, depuis 2005, la présence israélienne s'est retirée de ce territoire. Cette liberté de circulation étant limitée dans cet espace qui est très restreint car Israël contrôle les frontières aériennes, maritimes, et terrestres.

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

L'UNRWA a un rôle essentiel en matière d'éducation dans le camp avec la gestion de quinze écoles. De plus, en matière de santé, elle gère deux centres de soins. Pour ce qui concerne les services sociaux et l'aide d'urgence, il y a deux centres de distribution alimentaire, deux bureaux régionaux de secours et de services sociaux et un bureau d'entretien et d'assainissement [30]. Selon une autre source consultée en date du 17 janvier 2017, le camp de Rafah compte 42 écoles (dont 17 écoles opérant un système de double classe) ainsi qu'un centre de santé [31]. De manière plus globale, sur le nombre d'établissements scolaires répartis entre école primaire et école secondaire, selon les données de l'UNRWA au 31 octobre 2016, 267 écoles - pour 262 000 élèves - sont recensées dans l'ensemble de la Bande de Gaza [32]. Un autre communiqué de l'UNRWA en date de 2022 mentionne que 291 100 élèves - dont 150 608 garçons et 140 492 filles - toutes classes confondues ont été scolarisés au cours de l'année scolaire 2021-2022 dans les 278 écoles de l'UNRWA dans la Bande de Gaza avec un personnel de 9 622 enseignants. Les élèves sont en moyenne 41 par classe [33].

Le 29 février 2016, l'UNRWA a inauguré un nouveau bâtiment nommé "Sa'd al-Abduallah al-Sabah" au sein l'école primaire pour garçons Ibn Sina à Rafah. Auparavant cet établissement abritait deux écoles de l'UNRWA, d'un côté l'école élémentaire de garçons Ibn Sina et d'un autre l'école élémentaire C de garçons de Rafah. Ce nouveau bâtiment a été rendu possible grâce au **soutien du développement koweïtien par l'intermédiaire de la Banque islamique de développement** et permet d'accueillir un plus grand nombre d'élèves dans des locaux plus adaptés.

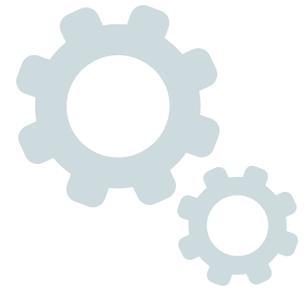


À ce titre, l'école élémentaire de garçons Ibn Sina offre désormais un enseignement à 530 élèves garçons de première, deuxième et troisième années accompagnés de 17 enseignant-e-s réparti-e-s dans 14 salles de classe, tandis que l'école de garçons élémentaire C de Rafah accueille 922 élèves de première, deuxième et deuxième année, élèves de troisième et quatrième années sous la direction de 27 enseignant-e-s réparti-e-s dans 24 classes. Au-delà de ces aspects quantitatifs, cette infrastructure permet aussi le développement de projets périscolaires et inclusifs avec notamment des espaces réservés à une bibliothèque, une salle informatique, une cantine scolaire, des réservoirs d'eau fonctionnant à l'énergie solaire et un ascenseur permettant l'accès aux étages supérieurs pour les étudiant-e-s à mobilité réduite [34].

Afin d'améliorer l'alphabétisation dans le camp et d'encourager la pensée critique, l'UNRWA a construit la plus grande bibliothèque dans le camp de Rafah. Le projet a débuté en décembre 2015 afin de construire cette bibliothèque publique intégrée dans les locaux de l'école primaire mixte du camp de Rafah. Toutefois, les services proposés ne seront pas limités aux écolier-ère-s, mais seront ouverts à tous les habitant-e-s du camp. De plus, ces locaux comprennent de grands espaces de lecture, une cantine, des magasins et une salle d'administration. Ce projet a été soutenu par un don de la Royal Charity Organization of Bahreïn [35]. De plus, en matière de santé, une aide de \$500,000 a été apportée par l'Islamic Charity Organization afin de fournir du matériel de soins dans les domaines de la santé maternelle et infantile. Cette aide s'inscrit dans un contexte de crise financière de l'UNRWA qui connaît une dette historique et dont les systèmes de santé sont saturés, une crise renforcée par le contexte sanitaire de la pandémie de Covid-19 [36].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



Plus récemment encore, un article publié en octobre 2022 par l'organisation non-gouvernementale Oxfam qui a indiqué que soutenus par l'Union européenne, Oxfam et Terre des hommes fournissent une aide matérielle et un service de santé mentale aux ménages les plus vulnérables dans la Bande de Gaza [37].

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

PAR L'UNRWA ET LES POLITIQUES LOCALES

Depuis sa création en 1949, le camp est entretenu et géré par l'UNRWA qui veille aux problématiques de santé, d'éducation et à ce que les familles les plus vulnérables puissent subvenir à leurs besoins alimentaires.

En outre, l'UNRWA joue un rôle dans l'organisation territoriale du camp et dans ce cadre le camp a été divisé en dix-sept blocs nommés par ordre alphabétique [38].

En matière d'urbanisme, l'UNRWA assure aussi dans le cadre de ces attributions l'amélioration des infrastructures du camp pour l'accès et la gestion de l'eau potable et l'assainissement. Elle prend notamment en charge le ramassage des ordures ménagères.

En Palestine, les fournisseurs de services d'eau et d'assainissement sont assurés par des opérateurs identifiés à l'échelle nationale, régionale et locale. Concernant les camps de réfugié-e-s, les autorités compétentes en la matière ne sont pas clairement définies.

Dans le camp de réfugié-e-s de Rafah comme tous ceux situés dans la Bande de Gaza, ils sont quasiment indissociables de la ville voisine dans laquelle ils se trouvent. Ainsi, ce type de services en eau et assainissement est généralement apporté par les collectivités locales de la ville associée au camp après discussions avec l'UNRWA qui agit comme principal gestionnaire du camp. Ainsi ces différents services sont assurés par la collectivité locale de la ville de Rafah en accord avec l'UNRWA.

PAR L'APPUI DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

La politique israélienne et le blocus israélo-égyptien auquel est soumis la Bande de Gaza rend très contraignant l'accès à l'eau et l'assainissement. C'est ainsi que les coopérations décentralisées œuvrent de plus en plus sur ces thématiques d'eau et d'assainissement en Palestine [39].

De plus, l'Agence française de développement (AFD) est un bailleur de fonds très actif dans ce domaine. Le 12 juin 2019, au sud de la Bande de Gaza, un centre de traitement des déchets solides a été mis en place et financé par l'AFD, la Banque mondiale et l'Union européenne [40]. Ce centre va profiter aux réfugié-e-s de la région [41] dont ceux de Rafah.

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

LE BLOCUS ISRAËLO-ÉGYPTIEN

Au lendemain de la seconde Intifada en 2005, le Hamas a été élu en 2006 dans la Bande de Gaza. Il est considéré comme un mouvement armé et islamiste et par mesure de représailles, la Bande de Gaza s'est vue imposer un blocus aérien, maritime et terrestre par Israël et l'Égypte. Ainsi, l'économie de Gaza est uniquement souterraine. Des tunnels sont construits pour se ravitailler en Égypte. Cette économie n'est pas viable et elle est source de nombreux conflits [43].

Ce blocus engendre des problèmes humains et économiques très importants et l'UNRWA n'a pas les ressources financières suffisantes pour répondre à tous les défis posés pour Ce blocus engendre des problèmes humains et économiques très importants et l'UNRWA n'a pas les ressources financières suffisantes pour répondre à tous les défis posés pour subvenir aux besoins des personnes encampées du camp de Rafah [44].

LES RÉPERCUSSIONS PSYCHOLOGIQUES DE L'ENFERMEMENT ET D'UN QUOTIDIEN MILITARISÉ

Au-delà des effets économiques du blocus qui paralyse l'économie, l'enfermement causé par l'encampement et les hostilités récurrentes ont un impact particulièrement douloureux sur le psychique des habitant-e-s qui sont **restreint-e-s dans leur liberté de circulation et dans toute possibilité d'entreprendre dès lors que les habitant-e-s n'ont aucune perspective en dehors de ce lieu fermé**. Incontestablement, les enfants sont, eux aussi, touchés par ce contexte. L'organisation Save The Children alerte notamment sur cette situation après avoir réalisé des études révélant une augmentation constante de la **détresse psychologique chez les enfants** - visibles par des **troubles du langage et des interactions sociales altérées** - causées par les attaques et bombardements de leurs lieux de vies et un manque de perspective lié à l'avenir en raison d'un conflit qui perdure depuis des années. Le rapport souligne en effet le fait que le maintien du statu quo actuel a un impact négatif sur le bien-être des enfants et leur espoir d'un meilleur avenir [45]. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le volet éducation à Gaza est le pilier le plus important déployé par l'UNRWA afin de protéger les enfants de la violence, de promouvoir une société pacifique et de permettre aux élèves de trouver dans l'école un endroit où ils peuvent se sentir en sécurité et se projeter positivement dans l'avenir [46].

LE CHÔMAGE ET LE MANQUE D'OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES



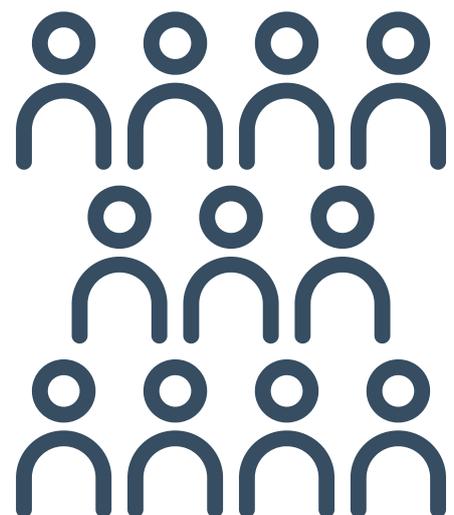
Les niveaux de chômage et de pauvreté sont très élevés. Selon le Bureau Central Palestinien de Statistiques, le taux de chômage des femmes parmi la population active des personnes âgées de plus de 15 ans en 2019 est de 66,1% et de 42,1% pour les hommes [47]. La majeure partie de la population du camp de Rafah dépend de l'aide alimentaire de l'UNRWA.

Pour pallier les difficultés liées à l'employabilité des jeunes, l'UNRWA œuvre en grande partie sur la formation en s'efforçant de travailler sur des programmes ouverts sur des compétences les plus diverses et opportunes en termes techniques et professionnelles et en ciblant les étudiant-e-s le plus en difficulté financièrement en raison notamment de places hautement limitées [48].

LE SURPEUPLEMENT

Dès sa création, le camp de Rafah était le plus vaste et le plus peuplé des camps de la bande de Gaza et était prêt à accueillir 41 000 réfugié-e-s. Sa population a fortement augmenté et des projets d'aménagements urbains ont dû être établis. Le camp de Rafah s'est étendu et comprend maintenant les quartiers de Tal-al-Sultan et du Brésil. Aujourd'hui, le camp compte 125 304 [49] personnes et **sa forte densité est un problème majeur**. Les habitats ne sont pas adaptés aux familles qui s'agrandissent et les habitant-e-s sont contraint-e-s de construire en hauteur sur des fondations insalubres et sans sécurité garantie.

De plus, le système d'assainissement et de raccordement au réseau d'eau sont sous-dimensionnés et en mauvais état. Ainsi, les eaux brutes ou partiellement traitées sont rejetées directement dans la mer et risquent de contaminer la nappe côtière qui est la seule ressource en eau accessible dans la région [50].



SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] Une stratégie favorisée par des massacres tels que Deir Yassin (9 avril 1948) perpétré par l'Irgoun.
- [2] Cinq principales vagues d'exode palestinien établies par l'historien Benny Moris, reprises par M.K Dorai, *Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil, Chapitre 1*, CNRS Editions, 2006.
- [3] Le terme « Nakba » signifie catastrophe et renvoie à la date du 15 mai 1948 qui est commémorée tous les ans par les Palestiniens-ne-s.
- [4] Palestinian Central Bureau of Statistics, « Special Statistical Bulletin. On the 68th Anniversary of the Palestinian Nakba », PCBS, 2016, http://www.pcbs.gov.ps/portals/_pcbs/PressRelease/Press_E_n_Nakba2016E.pdf.
- [5] De 1949 à 1967, la Cisjordanie était sous l'administration jordanienne et la bande de Gaza sous administration égyptienne.
- [6] Le camp est presque impossible à distinguer de la ville voisine de Rafah.
- [7] L'Humanité, « Les habitants de Rafah appellent à l'aide », *L'Humanité*, 21/05/2004, <https://www.humanite.fr/node/305928>, consulté le 18 avril 2021.
- [8] Palestinian Central Bureau of Statistics, « Localities in Rafah Governorate by Type of Locality and Population Estimates », PCBS, 2017-2021, http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_Rainbow/Documents/rafahE.html.
- [9] Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Réfugiés palestiniens, les chiffres-clés 2020, 11 décembre 2020, <https://plateforme-palestine.org/Refugiés-palestiniens-les-chiffres-clés-2020>.
- [10] Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Gaza des chiffres-clés 2018, 30 juillet 2018, <https://plateforme-palestine.org/Gaza-les-chiffres-clés-2018>.
- [11] Connue sous le nom de la « ligne verte ».
- [12] Human Rights Watch, Razing Rafah: Mass Home Demolitions in the Gaza Strip, 2004, <https://www.hrw.org/reports/2004/rafah1004/5.htm>.
- [13] L'Assemblée Générale des Nations unies adopta la résolution 194 en décembre 1948 qui consacre juridiquement le droit au retour des population palestiniennes.
- [14] Olivier SCHULZ, « Palestine : droits à la carte -Etat civil : contrôle, domination, réparation » *Union Juive pour la Paix*, 8 septembre 2018, <https://www.ujfp.org/spip.php?article6632>.
- [15] Le passeport palestinien permet de voyager de façon restrictive, alors que le passeport jordanien permet d'avantage de mobilité.
- [16] Le passeport jordanien est l'héritage des années où la Cisjordanie était sous administration jordanienne.
- [17] Les documents d'état-civil sont en langues hébreux et arabe.
- [18] Les clés du Moyen-Orient, "La bande de Gaza (1/2) : territoire, population et histoire, 20/07/2018, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-bande-de-Gaza-1-2-territoire-population-et-histoire.html>, consulté le 18 juillet 2023.
- [19] Cette zone frontalière est connue des Israélien-ne-s sous le nom de « corridor Philadelphie » qui est une zone tampon contrôlée par Israël.
- [20] Lors de la première Intifada en 2000 et lors de l'opération dite « Bordure protectrice » du 08 juillet au 26 août 2014.
- [21] Depuis 1967, il n'existe plus d'aéroport en Palestine.
- [22] Celle-ci doit être sollicitée auprès du Consulat Général de France à Jérusalem qui se charge des formalités auprès des autorités israéliennes.
- [23] Nécessite un visa égyptien et une coordination sécuritaire de la part de l'ambassade d'Égypte en France.
- [24] Marine VLAHOVIC, " Bande de Gaza : l'Autorité palestinienne quitte le poste-frontière de Rafah", *RFI*, 07/01/2019, <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20190107-gaza-autorite-palestinienne-poste-frontiere-rafah>, consulté le 5 octobre 2022.
- [25] Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, *Territoire palestinien Gaza - Retour dans la Bande de Gaza*, 3 septembre 2020, https://www.cgara.be/sites/default/files/rapporte/coif_territoire_palestinien_gaza_retour_dans_la_bande_de_gaza_20200903.pdf.
- [26] L'Express, "La frontière avec l'Égypte fermée pour les Palestiniens sortant de Gaza (Hamas)", *L'Express*, 7/01/2019, https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/gaza-le-hamas-reprend-le-contrôle-du-poste-frontière-avec-l-egypte_2056194.html, consulté le 8 octobre 2022.
- [27] OCHA, *Gaza Crossing's Operations Status: Monthly Update*, Décembre 2016, <https://www.ochaopt.org/content/gaza-crossings-operations-status-monthly-update-december-2016>.
- [28] OCHA, *Gaza Crossing's Operations Status: Monthly update*, Octobre 2018, <https://www.ochaopt.org/content/gaza-crossings-operations-status-monthly-update-october-2018>.
- [29] Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, *Territoire palestinien Gaza - Retour dans la Bande de Gaza*, 3 septembre 2020, https://www.cgara.be/sites/default/files/rapporten/coif_territoire_palestinien_gaza_retour_dans_la_bande_de_gaza_20200903.pdf.
- [30] UNRWA, Profile : Rafah Camp, <https://www.unrwa.org/where-we-work/gaza-strip/rafah-camp>.
- [31] INTERPAL, *Rafah Refugee Camp, Gaza*, 20 janvier 2017, <https://www.interpal.org/20170120-rafah-refugee-camp-gaza/>.
- [32] ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ, *Bulletin national du groupe de travail réfugiés de l'AFPS*, Bulletin d'information n°6 hiver 2016/2017, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rea_o_aA_fugiaea_o_aA_s_6_couleurs_lig ht.pdf.
- [33] UNRWA, Education in the Gaza Strip, <https://www.unrwa.org/activity/education-gaza-strip>.
- [34] UNRWA, *More learning space for refugee students: UNRWA opens new building at school in Rafah*, 1er mars 2016, <https://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/more-learning-space-refugee-students-unrwa-opens-new-building-school-rafah>.
- [35] UNRWA, *UNRWA starts constructing the largest library in Rafah Camp, southern Gaza*, 07 avril 2016, <https://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/unrwa-starts-constructing-largest-library-rafah-camp-southern-gaza>.
- [36] UNRWA, *IICO provides a lifeline to Palestine refugees in Gaza*, 26 janvier 2021, <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/iico-provides-lifeline-palestine-refugees-gaza>, consulté le 18 avril 2021.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[37] UNRWA, *EU-funded Cash Assistance to Fill Gap for Vulnerable Communities in Gaza Strip*, 5 octobre 2022, Reliefweb, <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/eu-funded-cash-assistance-fill-gap-vulnerable-communities-gaza-strip>, consulté le 8 octobre 2022.

[38] Human Rights Watch, *Razing Rafah: Mass Home Demolitions in the Gaza Strip*, 2004, <https://www.hrw.org/reports/2004/rafah1004/5.htm>.

[39] HAMAP, *Coopération décentralisée pour l'eau en Palestine : guide des bonnes pratiques*, Juin 2013, https://www.oieau.org/eaudoc/system/files/documents/45/26106/226106_doc.pdf.

[40] AFD, *Dans la Bande de Gaza, un centre de traitement des déchets pour supprimer les décharges sauvages*, 25 juin 2019, <https://www.afd.fr/fr/actualites/dans-la-bande-de-gaza-un-centre-de-traitement-des-dechets-pour-supprimer-les-decharges-sauvages>.

[41] Les camps de réfugiés de Deir Al Balah, Khan Younes et Rafah.

[42] Au sens de la Convention de Genève du 28 Juillet 1951, un-e réfugié-e est « *une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ; et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte* ».

[43] En 2013-2014, l'armée égyptienne a détruit presque tous les tunnels de contrebande.

[44] L'UNRWA fonctionne avec un déficit très élevé.

[45] Save the Children, *After 15 years of blockade, four out of five children in Gaza say they are living with depression, grief and fear*, 15 juin 2022, <https://www.savethechildren.net/news/after-15-years-blockade-four-out-five-children-gaza-say-they-are-living-depression-grief-and>.

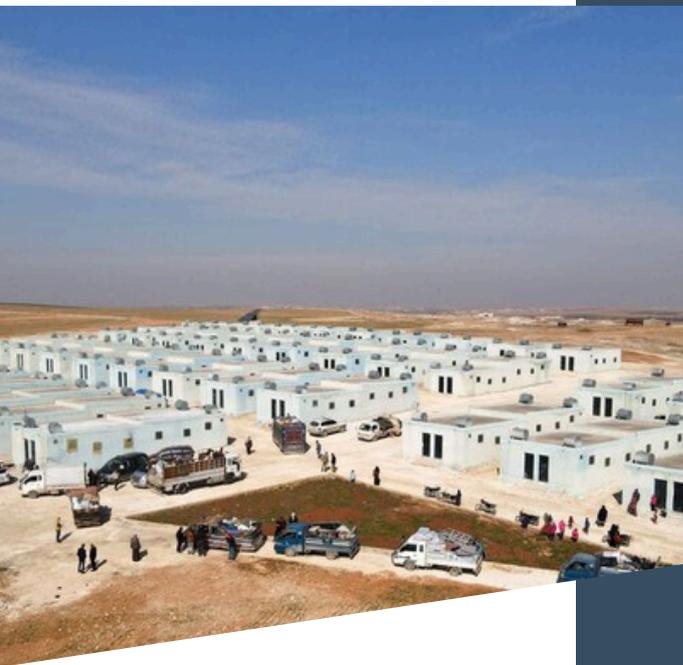
[46] UNRWA, *Education in the Gaza Strip*, op. cit.

[47] Palestinian Central Bureau of Statistics, « *Unemployment Rate Among Labour Force Participants of Individuals Aged 15 years and Above in Palestine by Sex and Governorate* », PCBS, 2000-2019, http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_Rainbow/Documents/unemployment-by-gov2000-2019-3-e.html.

[48] UNRWA, *Education in the Gaza Strip*, op. cit.

[49] Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, *Réfugiés palestiniens, les chiffres-clés 2020*, 11 décembre 2020, <https://plateforme-palestine.org/Refugies-palestiniens-les-chiffres-cles-2020>.

[50] HAMAP, *Coopération décentralisée pour l'eau en Palestine : guide des bonnes pratiques*, op. cit.



NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À CETTE PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE DES CAMPS DE RÉFUGIÉS.

Ce document a été préparé sous la collaboration de :

Rédaction du document par **Hernandez Marjorie**
Contributrice Zone Afrique du Nord Moyen Orient

Relecture du document par **YAN BYLON ET LESLIE LIAGRE**
Comité Editorial

 **OC-R**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

<https://o-cr.org/>

Instagram OC-R

Facebook OC-R

LinkedIn OC-R

Publication de l'OC-R
Copyright © Observatoire des camps de
réfugiés
Tous droits réservés
2023

Cette publication doit être citée comme suit : Observatoire des Camps de Réfugié-e-s, *Camps de Rafah*, Paris, 2023.

Contribution reçue par le comité éditorial le **01/06/2025**

Validée par le comité éditorial le **30/06/2025**

Toute reproduction totale ou partielle de cette œuvre doit être autorisée par l'Observatoire des camps de réfugiés (OC-R), division des documents et des publications contact@o-cr.org